



CORBELIN

ECHOS DU CAMPANIL

Numéro 55 –juin/juillet/août 2010

COLLECTE DES ORDURES

MENAGERES:

Jour férié	Report de la collecte
Mercredi 14 juillet	Jeudi 15 juillet

INFORMATIONS DIVERSES:

La mairie sera ouverte uniquement le matin de 9H à 12H les lundi, mercredi, vendredi et samedi à partir du 2 août et jusqu'au 28 août inclus.

La médiathèque fermera ses portes du samedi 24 juillet à 17H au mercredi 25 août à 10H.

Le restaurant scolaire adopte une nouvelle façon de fonctionner dès la rentrée prochaine. Les réservations de repas se feront impérativement le jeudi pour la semaine suivante. Les familles ont reçu l'information, via l'école, lors des derniers jours de cours (vérifiez dans le cartable de votre enfant si cela vous a échappé).

CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES:

C'est parti pour la rentrée de septembre. Les candidats préparent leur campagne. Les idées ont déjà fusé et des propositions ont été émises lors de la présentation dans les écoles. Il restera à les faire valoir quand , toutes les six semaines environ, ce Conseil se réunira!

AGEDEN: Maîtrise de l'Energie et Energie renouvelable en Isère:

Les défis liés à la crise énergétique et climatique imposent d'agir chacun à son niveau de responsabilité.

En Isère, l'AGEDEN informe et accompagne public, collectivités et maîtres d'ouvrages sur toutes les

solutions pour économiser l'énergie et limiter les impacts environnementaux de nos consommations. Par de multiples actions avec de nombreux partenaires, l'AGEDEN entend contribuer à un avenir énergétique durable. Elle propose notamment **le service « Espace Information Énergie »** qui permet à chaque habitant d'avoir un **conseil indépendant** des vendeurs d'énergie et de matériels. Ce service gratuit, soutenu par l'ADEME, la région Rhône-Alpes, le Conseil Général de l'Isère et de nombreuses collectivités locales du département est encore trop mal connu de la population.

Informations pratiques/ contact:

Grenoble: le Trident- bâtiment A-34
avenue de l'Europe

Bourgoin-Jallieu: centre commercial
Champ-Fleuri: 04 76 23 53 50

fax: 04 76 23 53 51

FORAGES DOMESTIQUES:

Le décret du 2/07/2008 fixe l'obligation, pour chaque particulier qui utilise ou souhaite réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine à des fins d'usages domestiques, de déclarer cet ouvrage, ou projet d'ouvrage, à la mairie. Ainsi, tout nouvel ouvrage réalisé depuis cette date doit faire l'objet d'une déclaration, au plus tard UN MOIS avant le début des travaux.

Concernant les ouvrages d'existence antérieure au 31/12/2008, ils devaient normalement être déclarés avant le 31/12/2009. Par manque d'information auprès des particuliers ou même des mairies, cette obligation tarde à se mettre en œuvre.

Il convient de signaler que la déclaration en mairie ne se substitue pas à l'obligation, toujours en vigueur, de déclarer également à la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), tout forage d'une profondeur supérieure à 10 mètres, conformément à l'article 131 du code minier. Le défaut de déclaration est passible de sanctions pénales.

Ces informations sont par ailleurs disponibles sur le site internet de la DDT (ex DDAF) à l'adresse:

http://ddaf38.agriculture.gouv.fr/article.php3?id_article=471

CCAS:

Dimanche 28 mars, une nombreuse assistance a partagé, dans une ambiance chaleureuse, le repas des « Cheveux Blancs ». Comme d'habitude ce fut un moment de retrouvailles et de gaieté ainsi que d'échanges avec la jeune génération puisque les « arrosants » et les conscrits ont servi nos aînés avec gentillesse et efficacité. Le repas a été fort apprécié, un orchestre musette a accompagné cette belle journée.

LA POSTE:

De nouvelles directives de la Poste perturbent la distribution du courrier. Vous avez désormais un **nom de rue**, et non plus de hameau, **qu'il vous appartient de signaler** à tous vos organismes. N'oubliez pas également d'inscrire bien lisiblement votre nom sur votre boîte aux lettres.

Prochainement les plaques portant votre numéro de rue vous seront distribuées. Il faudra impérativement les fixer sur votre boîte ou à proximité. Des instructions supplémentaires vous seront remises lors de la distribution.

PATRIMOINE CORBELINOIS:

Pour notre exposition le 18/09 fêtant le

centenaire de l'école publique, nous n'avons pratiquement pas de photos des 3 dernières décennies. Avis aux personnes concernées.

BÂTIMENTS COMMUNAUX:

Faisons le point sur les travaux les concernant. Parallèlement aux importants travaux du groupe scolaire, vous avez pu remarquer:

- la réfection de l'entrée du stade (ancienne buvette et portail), des grilles du monument aux morts et d'un portail au cimetière.
- La rénovation d'un local sanitaire contigu au restaurant scolaire.
- La mise en place d'un W.C. Pour personnes à mobilité réduite au premier étage du bâtiment central de l'école publique qui a été attribué aux associations.
- Les placards de rangement et les matériaux d'isolation phonique au plafond dans la salle des fêtes.
- Les menuiseries extérieures au nouveau relais sportif (maison Deschamps)

LE BRÛLAGE DES VÉGÉTAUX A L'AIR LIBRE:gros émetteur de polluants!:

parmi lesquels les particules (poussières), les dioxines et furannes, véritables préoccupations nationales pour la santé publique.

Une étude récente du réseau Atmo Rhône-Alpes a mis en avant les éléments suivants:

- un seul feu de 50KG de végétaux émet autant de particules -qu'une voiture essence récente qui parcourt 8500km (3500km pour une voiture diesel)
- 4 mois et demi de chauffage d'un pavillon avec chaudière fuel.
- 40 à 400 trajets, selon le véhicule, pour rejoindre la déchetterie la plus proche.
- Si tous les propriétaires d'un pavillon d'une agglomération de

400 000habitants font un seul feu de ce type par an, ils contribuent à l'émission d'autant de dioxine et furannes que l'incinérateur qui brûle les déchets ménagers de cette agglomération pendant un an.

Le brûlage des déchets verts est interdit en Isère:le règlement Sanitaire Départemental interdit l'élimination par brûlage de tous les déchets ménagers, dont les déchets verts de tonte des pelouses, de taille de haies et, plus généralement tous déchets issus de l'entretien des jardins.

Il faut privilégier la valorisation par compostage:

- soit en compostant soi-même ses déchets verts pour produire un amendement organique de qualité
- soit en apportant ses déchets verts à la déchetterie la plus proche.

Périodes autorisées pour les déchets secs non polluants (feu allumé après le lever du jour et éteint avant 20H et hors agglomération):entre le 1er mai et le 14 juillet et entre le 1er octobre et le 14 février.

Pensez à tenir une distance de 25 mètres des voies de circulation et des constructions.

NUISANCES SONORES:

Il est bon de rappeler l'arrêté préfectoral du 31/07/1997 sur la diffusion du bruit: Jours et créneaux horaires autorisés pour l'utilisation d'engins bruyants (tondeuses, débroussailleuses et autres...).

Jours ouvrables: de 8H30 à 12H et de 14H à 19H30

Samedi: de 9H à 12H et de 15H à 19H.

Dimanche et jours fériés: de 10H à 12H.

Chaque année des plaintes arrivent en mairie. Tout citoyen a le devoir de respecter la tranquillité d'autrui.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE
« MIEUX VIVRE EN MILIEU RURAL »

Vous avez entre 13 et 22 ans, avec quelques camarades ou amis au sein d'un petit groupe de 3 personnes minimum, **vous avez un projet qui reste à mettre en œuvre** et qui entre dans les thématiques:

- culture et art,
 - solidarité et citoyenneté,
 - santé et activités physiques ou sportives
- ou relève d'une « démarche innovante ou d'une thématique inexplorée »

La MSC peut vous aider à le réaliser en vous apportant un soutien technique et financier

Vos idées ont un prix, 16 bourses départementales (de 750€ à 2 500€) seront attribuées aux meilleurs projets.

Alors, n'hésitez pas, participez au concours...

Pour tout renseignement, demande de dossier de candidature, aide ou conseil: site internet: www.msaalpesdunord.fr

Tél: 04 76 88 76 21

mail: action.sociale@alpesdunord.msa.fr

MSA alpes du Nord

service Action Sanitaire et Sociale

106rue Juiverie-73016 Chambéry Cedex

L'ADIL(centre d'information sur l'habitat agréé par l'ANIL):

Vous cherchez à construire, acheter, vendre, louer, faire des travaux: l'ADIL vous propose un conseil **gratuit** et complet sur le logement grâce à la contribution financière de ses membres (Conseil Général, Ministère chargé du logement, Professionnels et organismes de logements sociaux et du 1% logement, établissements de crédits, CAF, caisses de mutualité sociale agricole, représentants des usagers et de familles). La diversité de ses membres est la garantie de son indépendance.

L'ADIL vous guide dans vos projets, mais elle n'agit pas à votre place. Son rôle exclusif est de vous informer et de

vous conseiller sur: les financements, les contrats, les relations avec les professionnels, la fiscalité, la copropriété la location, les offres de logements et terrains, la réglementation sur la qualité de l'habitat...L'ADIL38 met à votre disposition plusieurs centres d'information sur l'habitat ou permanences dans le département: ADIL 38,2 boulevard Maréchal Joffre 38000 Grenoble du mardi au vendredi de 9h à 18H 04 76 53 37 30 une agence en Nord-Isère 1, rue Buffon, Bt « les Bouleaux » 38 300 Bourgoin-Jallieu 04 74 93 92 61 Internet:www.anil.org

FÊTE DES MERES:

Samedi 29 mai, au premier étage de la médiathèque, s'est déroulée la fête des parents. Trente trois naissances ont été recensées sur l'année 2009. Onze familles ont répondu à l'invitation de la municipalité, du C.C.A.S., de Familles Rurales, et de l'association des donneurs de sang. Ce fut une agréable réception et un moment d'échange très sympathique entre les différents participants.

CORBELIN ACCUEILLE:

Un nouveau gîte:

« gîte de la Goyardière »

Agrément Gîtes de France 2 épis pour 8 personnes: 4 chambres indépendantes et 2 salles de bain.

Jean-Claude et Thérèse Cluzel, route de la Croisette. 38630 Corbelin.

Tél: 04 50 90 13 76 ou 06 99 02 69 31 ou 06 68 70 47 91.

CHEZ NOS VOISINS:

A Granieu,

87 chemin de Chatel, Elisabeth FONTENEAU, a créé une activité d'écrivain public, au service de toutes les personnes ayant besoin de prestations liées à l'écrit.

Téléphone: 06 65 30 80 16

Mail: elisabeth.fonteneau@bbox.fr

Site web: ecrits.e-monsite.com

LES DATES A RETENIR A CORBELIN

le 4 septembre:

de 10H à 18H forum des associations à la salle polyvalente

le 18 septembre fête du patrimoine:

- 100 ans de l'école publique. Exposition à la salle des fêtes de photos anciennes et récentes des élèves et enseignants qui ont fréquenté l'école. L'école rénovée sera ouverte et vous pourrez visiter les locaux, accompagnés des enseignants d'aujourd'hui.
- exposition de peintures à la salle polyvalente organisée par l'association Art et Passion.
- Visite guidée de l'église Notre Dame de Compassion.
- A 20H30, à l'église, concert en deux parties: un récital de musique classique au piano suivi d'un tour de chant du chœur d'hommes italiens « Coro Alpini ». Entrée 10€
- et toujours le musée ouvert aux heures habituelles.

Le 19 septembre:

Vous aurez encore la possibilité de contempler les différentes expositions et de visiter l'église et son clocher.

A noter dès aujourd'hui le 13

novembre: spectacle avec SELLIG, humoriste lyonnais.

ECHOS DU CAMPANIL

N°55 juin/juillet/août 2010

Publication municipale

Conception – rédaction – impression

par la commission communication

Direction de publication : C. CHABOUD

Responsable de rédaction : M.C. SAGNAL

Mairie de CORBELIN

04.74.83.72.00

www.corbelin.fr

mairie.corbelin@wanadoo.fr